

titution serait octroyée par le souverain et la compétence et les droits des représentants des pays délimités. Ainsi cette concession devait être une combinaison des éléments autonomes, la continuité historique avec les Diètes féodales devant être conservée, et des éléments centralistes, le monarque se réservant à lui seul le droit d'octroyer la Constitution.

A la nouvelle de la proclamation de la Constitution l'agitation politique en Bohême continue plus vive encore. L'influence de la Hongrie et de ses efforts séparatistes y joue un rôle décisif. Les Tchèques élaborent leur programme national où les revendications de l'indépendance de la couronne de Saint-Venceslas trouvent leur place à côté des libertés publiques. Le peuple de Prague se rassemble le 11 mars 1848 aux bains de Saint-Venceslas, où ses postulats sont formulés. Une députation est envoyée à Vienne avec la pétition qui contenait les exigences suivantes :

1° La communauté législative entre les pays de la couronne de Saint-Venceslas, la Bohême, Moravie et Silésie, qui seraient toutes les trois représentées dans un Parlement général, siégeant alternativement en Bohême et en Moravie.

2° La communauté administrative de ces pays, dont les institutions politiques, judiciaires et financières responsables, s'établiraient à Prague pour toute la couronne.

3° L'égalité complète des nationalités tchèque et allemande dans toutes les écoles et magistratures, dont le personnel parlerait à la fois les deux langues, tchèque et allemande.

La pétition demandait en outre les mesures libérales suivant les théories de l'époque.